

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Par la présente donnée par la soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

Que lors de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement 296-20 intitulé : Imposition des taxes municipales et compensations pour l'année 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur les heures d'ouverture du lundi au mercredi au 2451, rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont.

Donnée à Sainte-Angèle-de-Prémont, ce 15 décembre 2020



Isabelle Plante

Directrice générale et

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie le 15 décembre 2020 à chacun des endroits suivants : à la porte de la municipalité, au dépanneur 350 ainsi que sur le site internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce quinzième jour je dépose ce document au bureau de la municipalité.



Secrétaire-trésorière